



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Publication des données publiques des collectivités territoriales

Question écrite n° 14081

Texte de la question

M. Fabien Gouttefarde interroge Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur l'effectivité de la mise en œuvre de certaines dispositions de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 qui a rendu obligatoire la publication gratuite et dans un format ouvert de toutes les données des collectivités locales, dont les communes à partir de 3 500 habitants. Une obligation, sans sanction, qui est très loin d'être appliquée. Les premiers résultats de l'Observatoire *open data* des territoires montrent que 8 % seulement des collectivités territoriales publient des données. Une étude auprès d'un échantillon représentatif d'agents de la fonction publique territoriale, réalisée en octobre 2018, indique que 40 % d'entre eux ignorent si la collectivité pour laquelle ils travaillent publie ou non ses données publiques. Si cette absence de transmission des données empêche la création d'un véritable « open data territorial », elle empêche surtout la création d'activités économiques à partir des données publiques, comme par exemple la possibilité de cartographier le prix du foncier et déterminer « objectivement » le prix d'une parcelle. Aussi, il l'interroge afin de savoir quelles mesures sont envisagées afin de mettre effectivement en œuvre la « République numérique » qui permettra au Français d'avoir un droit de regard plus complet sur les territoires dans lesquels ils vivent et d'appliquer plus efficacement cette obligation de publication des données des collectivités.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Gouttefarde](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14081

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2018](#), page 10091

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)